



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

03/06/26

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

SIOCA

14 rue Charles Le Bastard – 29120 PONT L'ABBÉ

direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 98 20 23

www.sioca.fr

Comité syndical du 3 juin 2026

- Modalités d'élection de la Commission d'Appels d'Offres
- Autorisation de vote à main levée pour l'élection de la Commission d'Appels d'Offres
- Election de la Commission d'Appels d'Offres
- Création et composition des commissions des commissions de travail
- Autorisation de vote à main levée pour l'élection des membres des commissions
- Election des membres des commissions
- Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs :
 - Quimper Cornouaille Développement
 - Fédération Nationale des SCoT
 - Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN
 - Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Finistère
 - Commission Locale de l'Eau Ouest Cornouaille
 - Comité National d'Action Sociale
 - Association Agir Transports
 - Réseau Tynéo
- Groupement de commandes de fourniture de petits matériels de bureau

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 juin 2026

Délibération

2026-025

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission Appel d'Offres (CAO)

Dans le cadre d'une procédure de marché public passée en procédure formalisée, une commission spécifique doit être élue par le comité syndical en application de l'article L.1414-2 du même Code.

Cette commission est compétente pour l'attribution des marchés passés en procédure formalisée.

Conformément à l'article L.1414-4 du CGCT, cette commission est, par ailleurs, saisie pour avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Ladite commission, présidée de droit par le Président ou son représentant, comporte, s'agissant d'un établissement public, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus au sein du comité syndical.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission, peuvent participer aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- le comptable de la Collectivité,
- un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_025-DE

Les membres titulaires comme suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panache ni vote préférentiel (article D.1411-3 du CGCT).

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

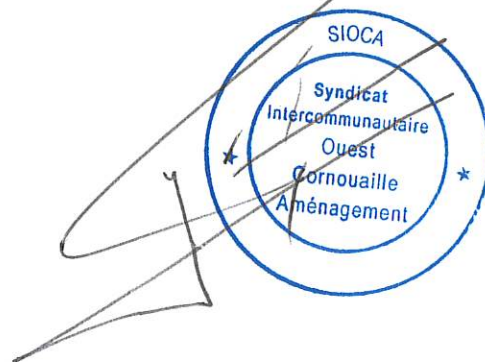
Enfin, il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Avant que n'intervienne l'élection, l'article D.1411-5 du CGCT dispose que : « l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical décide de fixer les modalités de dépôt des listes de candidatures pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offres telles qu'indiquées ci-après :

- Les candidatures sont présentées sous forme de listes comportant un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, titulaires et suppléants inclus. Ces listes peuvent être complètes ou incomplètes.
- Elles devront être déposées auprès du Président lors de la séance.
- Les sièges sont répartis entre les listes suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité, le siège est attribué à la liste ayant remporté le plus grand nombre de suffrages.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 3 juin 2026****Délibération**

2026-026

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et
suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation de vote à main levée pour l'élection de la Commission Appel d'Offres (CAO)

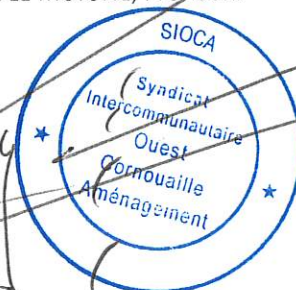
Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la Commission d'Appels d'Offres est élue à bulletins secrets. Toutefois, le comité syndical peut décider, par une délibération prise à l'unanimité des membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret. Dans ce cas, le vote se déroulera à main levée.

Le Président demande au comité syndical son accord pour déroger au principe de vote à bulletin secret dans le cadre de l'élection de la Commission Appel d'Offres (CAO). Il propose un vote à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical décide de procéder à un vote à main levée pour l'élection de la Commission Appel d'Offres (CAO).

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_026-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 juin 2026

Délibération
2026-027

Date de la convocation
27 mai 2026

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Election de la Commission Appel d'Offres (CAO)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et D. 1411-3 à D1411-5 définissant les règles relatives à la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération 2026-026 prise par le comité syndical en séance du 3 juin 2026 et autorisant le vote à main levée pour l'élection de la CAO,

Vu le procès-verbal de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De proclamer élus membres titulaires de la commission Appel d'Offres (dans l'ordre de présentation sur la liste) :

1. Solène JULIEN-LE MAO
2. Jean-Baptiste HUET
3. Marc RAHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_027-DE

4. Daniel LE PRAT
5. Hervé LE TROADEC

- De proclamer élus membres suppléants de la commission Appel d'Offres (dans l'ordre de présentation sur la liste) :

1. Thierry COUPELANT
2. Philippe RONARCH
3. Marie-Pierre BARIOU
4. David LE BERRE
5. Loïc LE FUR

Les membres titulaires et suppléants de la Commission Appel d'Offres sont déclarés installés immédiatement.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président

The block contains a large, stylized handwritten signature in black ink. Overlaid on the signature is a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Cornouaille' and 'Aménagement' with two small stars on either side. The signature appears to be 'Yannick Le Moigne'.

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 juin 2026

Délibération

2026-028

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et
suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Création et composition des commissions de travail

Au vu des missions et projets portés actuellement par le SIOCA, il est proposé de créer 3 commissions de travail :

- **Une commission « aménagement et planification »**, en charge du suivi et de la mise en oeuvre du SCoT en vigueur. Elle analysera les projets d'aménagement (permis d'aménager) soumis à l'avis du SCoT et rendra un avis sur ces derniers. Elle analysera également les documents d'urbanisme et de planification soumis à l'avis du SIOCA en tant que Personne Publique Associée (documents d'urbanisme locaux, PLH, PCAET, SRADDET etc) et préparera un avis qui sera proposé au vote du comité syndical. Elle pourra également être amenée à travailler sur des sujets touchant à l'aménagement du territoire en Ouest Cornouaille (préparation d'animations, suggestions d'outils etc).
- **Une commission « CDAC »**, chargée d'analyser et de préparer l'avis du SIOCA sur les projets commerciaux qui lui seront soumis, en amont du passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial.
- **Une commission « mobilités »**, chargée de suivre les projets, actions et politiques de mobilités sur l'ouest Cornouaille. Elle sera en charge du suivi, de la mise en oeuvre et de l'animation de la Stratégie Mobilités Ouest Cornouaille. Elle sera également amenée à travailler et à coordonner des projets, études, réflexions, liées aux mobilités à l'échelle de l'Ouest Cornouaille, ou à l'échelle de 2 EPCI ou plus sur le territoire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_028-DE

Les commissions de travail précédemment existantes sont supprimées et remplacées par les commissions définies ci-avant.

Concernant la composition des commissions, le règlement intérieur du SIOCA exécutoire précise que les commissions sont composées d'élus délégués du SIOCA, avec a minima un représentant par EPCI.

Afin de garantir un dialogue efficace et une représentation équilibrée des EPCI au sein des commissions, il est proposé de fixer les compositions suivantes :

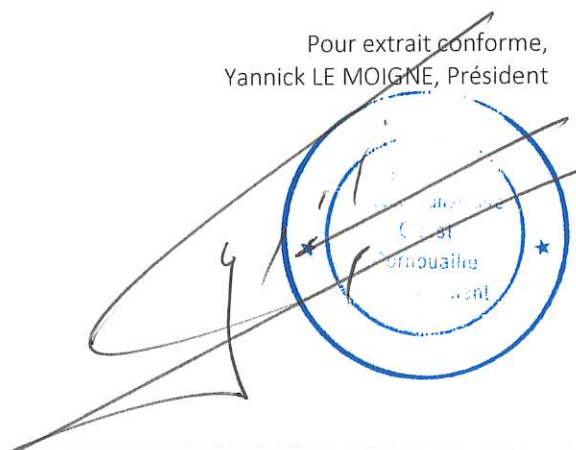
Commission	Composition
Commission « aménagement et planification »	10 membres : - 4 membres pour la CC Pays Bigouden Sud - 2 membres pour Douarnenez Communauté - 2 membres pour la CC Haut Pays Bigouden - 2 membres pour la CC Cap Sizun-Pointe du Raz
Commission « CDAC »	5 membres : - 2 membres pour la CC Pays Bigouden Sud - 1 membre pour Douarnenez Communauté - 1 membre pour la CC Haut Pays Bigouden - 1 membre pour la CC Cap Sizun-Pointe du Raz
Commission « mobilités »	10 membres : - 4 membres pour la CC Pays Bigouden Sud - 2 membres pour Douarnenez Communauté - 2 membres pour la CC Haut Pays Bigouden - 2 membres pour la CC Cap Sizun-Pointe du Raz

Il est proposé que le Président soit membre permanent de chacune des commissions.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création des commissions de travail telles que présentées ci-avant.
- **APPROUVE** la composition de ces commissions telle que présentée ci-avant

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 3 juin 2026****Délibération**

2026-029

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation de vote à main levée pour l'élection des commissions de travail

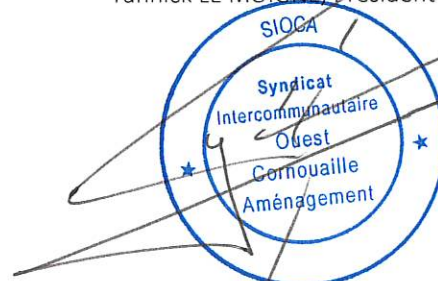
Le règlement intérieur du SIOCA prévoit une élection à bulletins secrets pour les membres des commissions de travail.

Le Président demande au comité syndical son accord pour déroger au principe de vote à bulletins secrets pour l'élection des membres des trois commissions de travail (aménagement et planification, CDAC et mobilités) définies dans la délibération 2026-028 prise précédemment en séance du 3 juin 2026.

Il propose une élection des membres des commissions de travail thématiques par vote à main levée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de procéder à des votes à main levée pour l'élection des membres des commissions de travail (aménagement et planification, CDAC et mobilités).

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_029-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 juin 2026

Délibération

2026-030

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Election des membres de la commission « aménagement et planification »

Le Président indique que les candidats souhaitant siéger dans la commission « aménagement et planification » avaient la possibilité de se manifester par écrit en amont de la séance. Il appelle les délégués présents à se manifester s'ils souhaitent se porter candidats pour devenir membres de cette commission.

Le Président invite le comité syndical à élire les membres de la commission « aménagement et planification » et à désigner un élu référent pour cette commission.

Vu la délibération 2026-028 prise précédemment en séance du 3 juin 2026 fixant la composition de la commission « Aménagement et planification »,

Vu la délibération 2026-029 prise précédemment en séance du 3 juin 2026 autorisant le vote à main levée pour l'élection des membres de commissions de travail,

Vu les résultats du scrutin,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De proclamer élus membres de la commission « aménagement et planification » et installés immédiatement :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

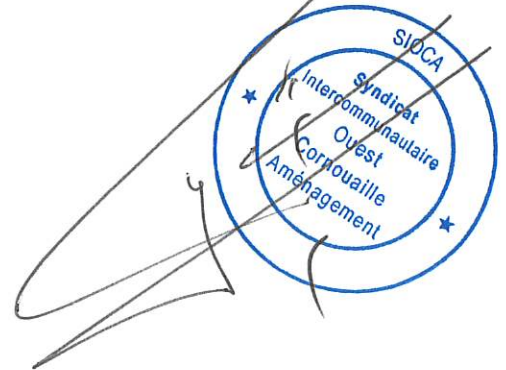
Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_030-DE

- Pour la CC Pays Bigouden Sud : David LE BERRE, Daniel LE PRAT, Valérie DREAU, Hervé LE TROADEC
 - Pour la CC Haut Pays Bigouden : Philippe RONARCH, Jean-Baptiste HUET
 - Pour la CC Cap Sizun-Pointe du Raz : Solène JULIEN-LE MAO, Bruno BUREL
 - Pour Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER
- De désigner Solène JULIEN-LE MAO comme élue référente de la commission « aménagement et planification »

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 juin 2026

Délibération

2026-031

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Election des membres de la commission « CDAC »

Le Président indique que les candidats souhaitant siéger dans la commission « CDAC » avaient la possibilité de se manifester par écrit en amont de la séance. Il appelle les délégués présents à se manifester s'ils souhaitent se porter candidats pour devenir membres de cette commission.

Le Président invite ensuite le comité syndical à élire les membres de la commission « CDAC » et à désigner un élu référent pour cette commission.

Vu la délibération 2026-028 prise précédemment en séance du 3 juin 2026 fixant la composition de la commission « CDAC »

Vu la délibération 2026-029 prise précédemment en séance du 3 juin 2026 autorisant le vote à main levée pour l'élection des membres des commissions de travail,

Vu les résultats du scrutin,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

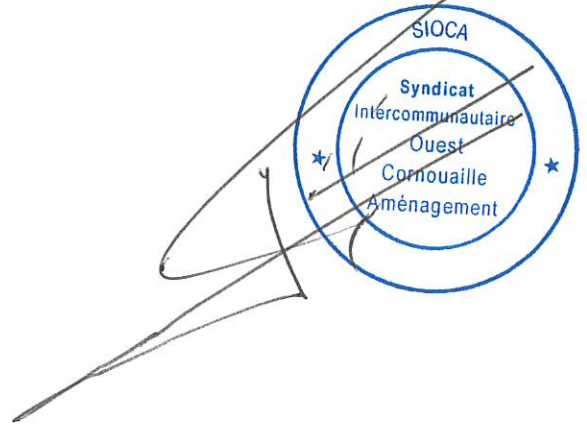
Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_031-DE

- De proclamer élus membres de la commission « CDAC » et installés immédiatement :
 - Pour la CC Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT
 - Pour la CC Haut Pays Bigouden : Jean-Baptiste HUET
 - Pour la CC Cap Sizun-Pointe du Raz : Solène JULIEN-LE MAO
 - Pour Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU
- De désigner Solène JULIEN-LE MAO comme élue référente de la commission « CDAC ».

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 juin 2026

Délibération

2026-032

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Election des membres de la commission « Mobilités »

Le Président indique que les candidats souhaitant siéger dans la commission « mobilités » avaient la possibilité de se manifester par écrit en amont de la séance. Il appelle les délégués présents à se manifester s'ils souhaitent se porter candidats pour devenir membres de cette commission.

Le Président invite ensuite le comité syndical à élire les membres de la commission « mobilités » et à désigner un élu référent pour cette commission.

Vu la délibération 2023-028 prise précédemment en séance du 3 juin 2026 fixant la composition de la commission « Mobilités »

Vu la délibération 2026-029 prise précédemment en séance du 3 juin 2026 autorisant le vote à main levée pour l'élection des membres des commissions de travail,

Vu les résultats du scrutin,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

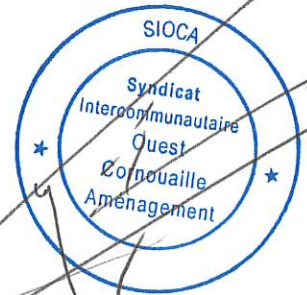
Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_032-DE

- De proclamer élus membres de la commission « mobilités » et installés immédiatement :
 - Pour la CC Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, David LE BERRE, Nathalie PERON, Loïc LE FUR
 - Pour la CC Haut Pays Bigouden : Jean-Baptiste HUET, Philippe LE DIZES
 - Pour la CC Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT
 - Pour Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER
- De désigner Jean-Baptiste HUET comme élu référent de la commission « mobilités ».

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 3 juin 2026****Délibération**

2026-033

Date de la convocation

3 juin 2026

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et
suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein de Quimper Cornouaille Développement

L'agence de développement et d'urbanisme Quimper Cornouaille a été créée en 2010. Elle réunit les 7 communautés de communes de Cornouaille, les 3 chambres consulaires, l'Etat, la Région Bretagne, le Département du Finistère et les 3 syndicats de SCoT dont le SIOCA. Association loi 1901, elle fonctionne sous statut d'agence d'urbanisme agréées par l'Etat et est affiliée à la Fédération Nationale des Agences d'urbanisme (FNAU). Elle intègre également les missions du pays de Cornouaille (contrat de partenariat, tourisme, énergie, fonds européens...).

Le Président invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein de Quimper Cornouaille Développement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Yannick LE MOIGNE en tant que représentant titulaire et Solène JULIEN-LE MAO en tant que représentante suppléante du SIOCA au sein de l'agence Quimper Cornouaille Développement.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_033-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 3 juin 2026****Délibération**

2026-034

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et
suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein de la Fédération Nationale des SCOT

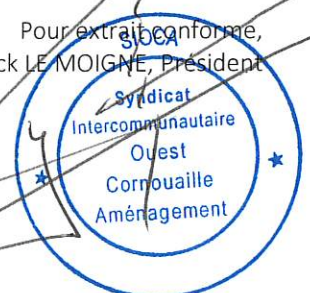
La Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle constitue un centre de ressources et un réseau pour les élus et les techniciens de SCOT. Elle permet également de porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le Président invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein de la Fédération Nationale des SCOT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Yannick LE MOIGNE en tant que représentant titulaire et Solène JULIEN-LE MAO en tant que représentante suppléante du SIOCA au sein de la Fédération Nationale des SCOT.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_034-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 juin 2026

Délibération

2026-035

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein de la Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN

La loi Climat et Résilience créait des « Conférences des SCoT » à l'échelle de chaque Région, notamment dans le but de travailler collégialement sur la déclinaison du ZAN dans les SRADDET. En 2024, suite à l'aboutissement de la procédure de modification du SRADDET, et face à la volonté commune des acteurs associés de continuer de travailler ensemble sur une déclinaison coordonnée de l'objectif ZAN, la Région Bretagne a installé une nouvelle instance, la Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN. La CRG ZAN est composée de l'ensemble des SCoT bretons, de la Région Bretagne, de représentants des services de l'Etat et des associations d'élus. La CRG a pour objectif l'organisation de groupes de travail politiques ou techniques pour l'adoption d'une lecture commune à l'échelle de la Bretagne, le suivi des trajectoires de sobriété foncière, le soutien à la réflexion des décideurs, la mise en place d'outils techniques adaptés et partagés (MOS)...

Le Président invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein de la Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

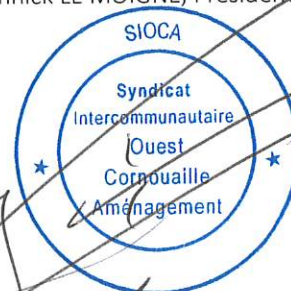
Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_035-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Yannick LE MOIGNE en tant que représentant titulaire et Solène JULIEN-LE MAO en tant que représentante suppléante du SIOCA au sein de la Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 3 juin 2026****Délibération**

2026-036

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et
suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Finistère

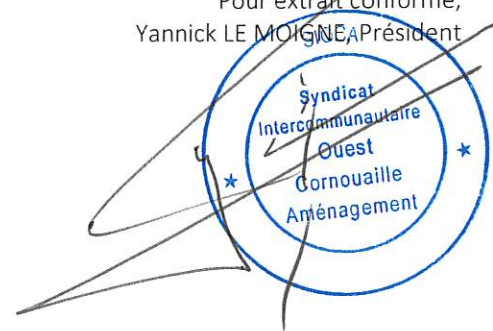
Le CAUE est un acteur ressource du territoire sur les questions d'aménagements : formes urbaines, qualité des projets d'aménagement, accompagnement technique ou encore organisation de journées techniques thématiques et formations.

Le Président invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Finistère.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Thierry COUPELANT en tant que représentant du SIOCA au sein du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Finistère (CAUE 29).

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_036-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 3 juin 2026****Délibération**

2026-037

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein de la Commission Locale de l'Eau Ouest Cornouaille

Créée par le préfet, la commission locale de l'eau (CLE) est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). La CLE Ouest Cornouaille est composée de 3 collèges : représentants de l'Etat (4 membres), représentants des usagers (9 membres) et représentants des collectivités (13 membres). Les établissements porteurs de SCoT sont représentés au sein des CLE (1 membre). L' élu désigné ne devra pas faire partie de la CLE au titre d'un autre mandat (Conseil régional, départemental, EPCI, ou syndicat Ouesco).

Le Président invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein de la CLE Ouest Cornouaille.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Bruno BUREL en tant que représentant du SIOCA au sein de la CLE Ouest Cornouaille.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président

Syndicat
Intercommunautaire
Ouest
Cornouaille
Aménagement

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_037-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 3 juin 2026****Délibération**

2026-038

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

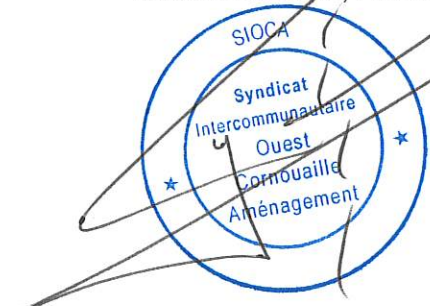
Le CNAS est une association loi 1901 qui propose aux agents des collectivités territoriales une offre complète de prestations d'action sociale.

Le Président invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein du CNAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Yannick LE MOIGNE en tant que représentant du SIOCA au sein du CNAS.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_038-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 3 juin 2026****Délibération**

2026-039

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein de l'association Agir Transports

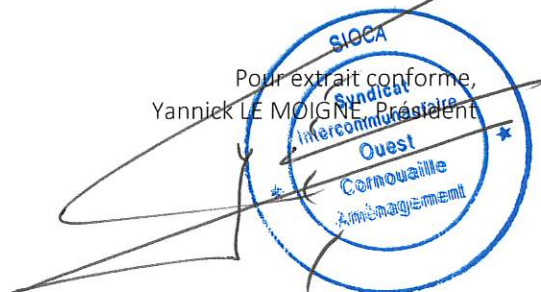
L'association a été créée en 1987 à l'initiative d'élus locaux. Agir Transports offre aux collectivités une expertise et une aide à la décision. Les services sont organisés autour de 4 axes : l'assistance (Agir Transports s'appuie sur une plateforme d'experts spécialisés dans le transport et la mobilité, parmi lesquels 30 permanents de l'association, mais aussi sur de nombreuses ressources externes, consultants, avocats, bureaux d'études), la formation (Agir Formations est un organisme de formation agréé qui propose une offre large et renouvelée régulièrement pour répondre aux problématiques des territoires. Les formations sont ouvertes aux élus et agents des collectivités adhérentes, sans limite de nombre), les échanges (l'association propose un réseau de partage de bonnes pratiques et de retours d'expériences, à travers des communautés qui se réunissent régulièrement et sont animées par des permanents de l'association et des coordinateurs choisis parmi les adhérents), et la centrale d'achat.

Le Président invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein de l'association Agir Transports.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Jean-Baptiste HUET en tant que représentant du SIOCA au sein d'Agir Transports.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_039-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 3 juin 2026****Délibération**

2026-040

Date de la convocation

27 mai 2026

Date d'affichage**Nombre de délégués**

En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant du SIOCA au sein de Réseau Tynéo

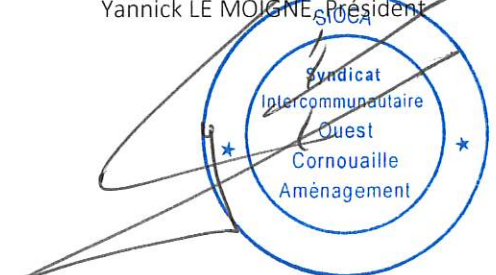
Réseau Tynéo est l'Espace Conseil France Rénov' en Cornouaille, porté par QCD. Il propose un service indépendant d'information, de conseil et de pré-accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, quels que soient leurs statuts et la nature de leurs travaux. Réseau Tynéo est un partenaire du SIOCA dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' (première information et pré-accompagnement de tous les publics, réalisation de permanences et d'animations sur le territoire, etc...)

Le Président invite le comité syndical à désigner un représentant du SIOCA au sein de Réseau Tynéo.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical désigne Marc RAHER en tant que représentant du SIOCA au sein de Réseau Tynéo.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_040-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 juin 2026

Délibération
2026-041

Date de la convocation
27 mai 2026

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 15 Pouvoirs : 0 Votants : 15

L'an 2026 et le 3 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Gisèle Le Bars à Landudec, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Thierry COUPELANT, Solène JULIEN-LE MAO.

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Jean-Baptiste HUET

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Valérie DREAU, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN.

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, Henri SAVINA

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Nathalie PERON

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : André MARCHAND (suppléant), Gilles SERGENT (suppléant), Olivier PORS, Philippe RONARCH, Philippe LE DIZES (suppléant), Philippe STEPHAN (suppléant), David LE BERRE, Didier LE BLEIS, Stéphane LE DOARE, Loïc LE FUR, Matthieu BEREHOUC (suppléant), Sonia BORDET (suppléante), Gaétan MARBLE (suppléant), Christel RIBEIRO (suppléante), Françoise PENCALET (suppléante), Philippe CORNEC (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Daniel LE PRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Groupement de commande de fourniture de petits matériels de bureau

Le SIOCA a été destinataire d'une proposition de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, pour intégrer un groupement de commande lié à la fourniture de petits matériels de bureau.

Ce groupement de commandes regrouperait la CCPBS (coordonateur), tout ou partie de ses communes membres, le SIOCA, et le syndicat Ouesco (sous réserve de validation de toutes les parties).

En fonction du montant prévisionnel du marché, il est possible que celui-ci doive être passé en procédure formalisée.

Le cas échéant, le comité syndical doit désigner un membre de la Commission d'Appels d'Offres du SIOCA, qui siègera à la Commission d'Appels d'Offres du groupement.

Il est proposé au comité syndical de délibérer pour adhérer au groupement de commandes proposé par la CCPBS, et le cas échéant, de désigner un membre de la Commission Appels d'Offres qui serait amené à siéger à la Commission Appels d'Offres du groupement si le cas se présentait.

- Considérant l'intérêt des groupements de commande sur les prix proposés par les candidats aux marchés publics,
- Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260603-2026_041-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- Approuve la proposition de rejoindre le groupement de commande proposé par la CCPBS pour la fourniture de petits matériels de bureau
- Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.
- Nomme Hervé LE TROADEC en tant que membre de la Commission Appels d'Offre siégeant à la Commission Appels d'Offres du groupement si la procédure le nécessitait.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président

